



Un nouveau plan directeur d'aménagement pour le campus de la montagne

[UdeMNouvelles](#)

Le 8 février 2021

Catherine Couturier

EN **5** SECONDES

EN **5** SECONDES

Le nouveau plan directeur d'aménagement de l'UdeM et de ses écoles affiliées établit les orientations de l'Université pour le développement de son campus au cours des prochaines décennies.

Outil de référence et de planification pour les 15 à 20 prochaines années, le nouveau plan directeur d'aménagement extérieur du campus de la montagne de l'Université de Montréal est le fruit de plus de deux ans de travail en collaboration avec la Ville de Montréal, des comités d'experts, des consultants et des représentants de l'Université de Montréal, de Polytechnique Montréal et de HEC Montréal.

L'Université de Montréal s'est toujours dotée d'un plan directeur d'aménagement après ceux de 1927, de 1968 et de 1995; c'est donc son quatrième. Près de 25 ans depuis le dernier, il était temps pour l'établissement d'élaborer un nouveau plan qui corresponde davantage au contexte actuel. En effet, l'UdeM se voyait dans l'impossibilité de faire les interventions qu'elle désirait, notamment parce que la réglementation de la Ville, qui datait de 1996, n'était plus d'actualité. «C'était l'occasion de formuler un plan directeur et un nouveau règlement qui en découle pour pouvoir entreprendre des projets innovants, par exemple par rapport à la mise en valeur du milieu naturel, à la gestion des eaux pluviales, au transport actif et aux lieux de rassemblement», explique Radhia Hamdane, gestionnaire de projet à la Direction des immeubles de l'Université et coordonnatrice du projet.

Un long processus

Un comité consultatif a d'abord été mis en place, composé de Christina Cameron, Claudine Déom et Nicole Valois, professeures à la Faculté de l'aménagement, de Dinu Bumbaru, directeur des politiques à Héritage Montréal, d'Hélène Panaioti, directrice générale des Amis de la montagne, et de la vice-rectrice adjointe à l'administration et au développement durable de l'UdeM, Ann-Isabelle Cojocar. Des consultations en amont ont également été menées avec la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications pour bien cerner les besoins de l'Université.

C'est la firme Lemay qui a remporté l'appel d'offres pour ce vaste chantier de réflexion. Le groupe Lemay a constitué une équipe multidisciplinaire de spécialistes du patrimoine, d'historiens, d'archéologues, d'ingénieurs civils et forestiers, d'urbanistes et d'aménagistes du territoire. «Le contexte du Plan directeur d'aménagement nécessitait d'avoir une vision multidisciplinaire», mentionne l'urbaniste Michel Dufresne, associé et directeur du projet chez Lemay.

Trois ateliers thématiques associant les différents services concernés de l'Université et de ses écoles affiliées, l'équipe de projet Lemay et ses consultants ont été tenus pour s'assurer de répondre aux besoins et aux préoccupations de la communauté de l'UdeM.

Un plan ambitieux

Le plan directeur d'aménagement de 2020 veut faire du campus de la montagne un milieu de vie attractif, animé, inspirant, mais aussi ouvert sur la ville et la montagne dans le respect du patrimoine bâti et naturel. «Ce qui a teinté l'approche du plan actuel, c'est la grande préoccupation à l'égard de la question environnementale – préservation des milieux naturels, des milieux humides – et la mise en valeur des lieux publics et de rassemblement», résume M. Dufresne.

Le Plan est ambitieux non par sa taille, mais plutôt parce qu'il doit saisir les grands enjeux et besoins des 15 à 20 prochaines années. Il comprend trois approches, soit la conservation du patrimoine sous toutes ses formes, le développement durable et la reconnaissance autochtone. «Quand on parle de patrimoine, on parle de patrimoine culturel, artistique, urbain, paysager et architectural», précise Radhia Hamdane.

Contrairement aux précédents plans directeurs, tous basés sur le développement du territoire, le nouveau mise plutôt sur la consolidation des acquis physiques du campus. «Le contexte a vraiment changé. On veut donner plus de place au transport actif et moins à l'automobile», souligne M
me
Hamdane.

Un milieu de vie pour tous

Un des faits saillants du Plan directeur d'aménagement est l'importance accordée aux modes de transport actif pour donner plus de place aux piétons et aux cyclistes. Héritier d'une vision des dernières décennies, le campus de la montagne est en ce moment plutôt dominé par la présence de l'automobile et comporte plusieurs stationnements de surface. «L'Université reconnaît depuis des années la qualité de son patrimoine, architectural, paysager et autres. Mais décider de revenir sur la place de la voiture, notamment en réduisant globalement l'offre de places de stationnement de près de 10 %, c'est un geste très fort», remarque M. Dufresne. Le Plan propose par ailleurs de créer un axe de circulation animé et verdoyant qui
,
telle une colonne vertébrale, relierait le campus d'est en ouest pour les piétons. La topographie du campus, à flanc de montagne, est en effet à la fois un atout et un défi, et jusqu'à maintenant le piéton pouvait difficilement le parcourir d'un bout à l'autre.

Ironique qu'un tel plan paraisse en pleine pandémie, alors que l'enseignement s'effectue à distance pour de nombreux étudiants et étudiantes? La situation, au contraire, fait ressortir la pertinence du Plan, qui accentue l'importance d'un tel lieu de vie étudiant en doublant notamment les endroits de rassemblement extérieurs.

Un engagement à poursuivre

Les plans directeurs d'aménagement de l'Université de Montréal ont toujours guidé l'évolution du campus de la montagne, depuis l'installation de l'Université sur le site d'une ancienne carrière de pierre sur le flanc nord du mont Royal. Le tout premier plan directeur date de 1927 et a été réalisé par l'architecte Ernest Cormier, qui a d'ailleurs dessiné l'emblématique pavillon Roger-Gaudry. Le deuxième plan, élaboré par Jean-Claude La Haye et Associés (1968), correspondait à une autre période d'expansion soutenue pour l'UdeM dans les années 60. Le plan de 1995, réalisé par les architectes Jean Ouellet et Jean-Claude Boisvert et l'urbaniste Jean Paré, poursuivait le développement du campus avec la création du pôle scientifique derrière le pavillon Roger-Gaudry. «En 1995, il y avait pour la première fois une préoccupation quant à la préservation des boisés, la conservation de la montagne, on commençait à avoir cette sensibilité, nuance Michel Dufresne. On a une seule montagne à Montréal: il y a une volonté de la préserver.»

Le plan de 2020 poursuit ces engagements en voulant par exemple renforcer l'accessibilité à ce chemin de ceinture et en le rattachant au campus. Il affirme également la volonté de consolider la «coulée verte», soit le boisé qui traverse le campus en diagonale entre le mont Royal et le boulevard Édouard-Montpetit. Par conséquent, certaines idées de construction qui étaient approuvées dans le plan de

1995 ont été abandonnées, tels le projet prévu à l'est du pavillon Pierre-Lassonde et Claudette-McKay-Lassonde, au milieu de la coulée verte (en ce moment un stationnement), et la phase 2 de HEC Montréal. «C'est une grande fierté pour moi et pour l'Université, du point de vue de la biodiversité et du développement durable. On vient renforcer la coulée verte», souligne Radhia Hamdane. «C'est une contribution majeure, assure aussi M. Dufresne: dans un contexte de préoccupation environnementale, de réchauffement climatique, d'îlots de chaleur très importants, les trois établissements ont fait des efforts concrets en ce sens.»

Le Plan directeur d'aménagement sera présenté au cours de consultations publiques à compter du 10 février. La Ville de Montréal doit en effet soumettre son nouveau règlement, qui découle du Plan directeur, à [l'Office de consultation publique de Montréal](#)

. Le Plan sera présenté par la même occasion, marquant l'aboutissement d'un long processus. «Tout ce qui est dans le Plan ne peut pas être réalisé sans le nouveau règlement de la Ville. Celui-ci doit être adopté pour qu'on puisse à long terme réaliser les projets», signale M
me
Hamdane.

Un site patrimonial

Le campus de la montagne se situe sur le site patrimonial du Mont-Royal, ce que reconnaît encore plus le nouveau plan directeur d'aménagement. La désignation du site remonte à 1987, après de nombreux projets controversés sur la montagne dans les années 80. Un plan de mise en valeur du mont Royal sera adopté en 1992. En 2005, le gouvernement du Québec fixera le statut du site patrimonial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, y incluant par ailleurs le campus de la montagne (à l'exclusion des pavillons Marie-Victorin, Marguerite-D'Youville et Liliane-de-Stewart). Quelques années plus tard, le Pacte patrimonial du Mont-Royal est signé entre la Ville de Montréal et les grands propriétaires installés sur le flanc de la montagne, dont l'Université. Ce document de 2008 vient confirmer l'engagement à l'égard de la préservation d'éléments patrimoniaux qui se trouvent sur le mont Royal. La création du chemin de ceinture et celle du parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne, qui s'étend sur 13 hectares derrière le pavillon de Polytechnique Montréal, font par exemple partie des engagements de l'Université de Montréal inscrits au Pacte patrimonial du Mont-Royal.

Sujets

[campus](#)
[développement durable](#)
[Plan d'aménagement](#)
[Christina Cameron](#)
[Claudine Déom](#)
[Nicole Valois](#)
[Direction des immeubles](#)
[Faculté de l'aménagement](#)
[École d'architecture](#)
[École d'urbanisme et d'architecture de paysage](#)

